

DOMAINE « VOIRIE »

FICHE : VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

OBJET

Travaux de reprise de voirie communale et intercommunale endommagée suite à un sinistre, événement climatique marqué (neige, orage, inondations ou désordres géologiques...)
Travaux de mise en sécurité sur la voirie communale et intercommunale.

OUVRAGES OU OPERATIONS SUBVENTIONNABLES

Voirie, mur de soutènement, fossés, accotements hors plantation.

BENEFICIAIRES

Communes de moins de 2 500 habitants et Communautés de Communes (ayant la compétence voirie et pour la réalisation des projets de ses communes membres de moins de 2 500 habitants).

MODALITE ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Dépense subventionnable : 42 000 € H.T.

Taux : de 40 % à 80 % selon la population DGF


Strate 1 : Communes de – 500 habitants	80%
Strate 2 : Communes de 501 à 1 000 habitants	70 %
Strate 3 : Communes de 1 001 à 1 500 habitants	60 %
Strate 4 : Communes de 1 501 à 2 000 habitants	50 %
Strate 5 : Communes de 2 001 à 2 500 habitants	40 %

DOSSIER A PRODUIRE

Dossier type.

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction du Développement et des Solidarités Territoriales
Service Prospective et Soutien aux Territoires

 04.32.40.78.68